

**Mardi 2 juillet 2024**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mardi 2 juillet 2024 à 20 h 00.**

**Sont présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

**Sont aussi présentes** Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

---

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**2024-07-273** **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-07-274** **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 3 JUIN 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 17 JUIN 2024 AINSI QUE DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA ROUTE MOREAU TENUE LE 27 JUIN 2024.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire du conseil du 17 juin 2024 ainsi que du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour le remplacement d'un ponceau sur la route Moreau tenue le 27 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-275

**DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 26 JUIN 2024.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 26 juin 2024, pages 1 à 3, pour un montant de 390 024,76 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 390 024,76 \$.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-276

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 26 JUIN 2024.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 26 juin 2024, pages 1 à 11, relative au compte no 10444 pour un montant total de 928 879,72 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-277

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN JUIN 2024.**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en juin 2024, pages 1 à 76, pour un montant de 353 070,50 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-278

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés aux journaux du budget révisé 2 en date du 10 juin et du 26 juin 2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-279

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT OU D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LA PÉRIODE DU 18 JUILLET 2024 AU 18 JANVIER 2025.**

---

CONSIDÉRANT les articles 56, 57 et 100.1 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de nommer Monsieur Rémi Pelletier, conseiller à titre de maire suppléant, pour la période du 18 juillet 2024 au 18 janvier 2025 inclusivement et que le maire suppléant de la Ville de Saint-Pascal soit désigné par l'adoption de la présente, substitut de Madame la mairesse de la Ville de Saint-Pascal à la MRC de Kamouraska.

Dans le cas d'une incapacité d'agir de la mairesse ou de vacances dans la charge de maire, Monsieur Rémi Pelletier, maire suppléant en fonction et membre du conseil est autorisé à signer tous les chèques et les ordres de paiement de la Ville avec la trésorière ou l'assistante-trésorière.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-280

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AFIN D'AUTORISER L'USAGE « VENTE AU DÉTAIL ET TRANSFORMATION ARTISANALE DE PRODUITS ALIMENTAIRES » DANS LA ZONE CC2.**

---

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal est en vigueur depuis le 17 juin 2005;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'ajouter l'usage « Vente au détail et transformation artisanale de produits alimentaires » dans les usages permis de la zone CC2;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2024 et qu'un projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 400-2024, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que le règlement numéro 400-2024 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements)**.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-281

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 JUIN 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2024 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant des résolutions numéros 23-24, 24-24, 25-24 et 26-24, qui feront l'objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-282

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR YANNICK SCHAEFLER EN REGARD DU 139, ROUTE 230 OUEST.**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro D-2024-176 formulée par Monsieur Yannick Schaefer pour la propriété située au 139, route 230 Ouest visant un agrandissement de son garage à 105,35 m<sup>2</sup> contrairement au Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui établit la superficie maximale d'un garage privé isolé à 100 m<sup>2</sup> pour les terrains ayant une superficie de plus de 1 500 mètres carrés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-24 du comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas relative à l'usage ni à la densité d'occupation du sol et ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins compte tenu de la localisation particulière de la propriété de Monsieur Schaefer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure formulée par Monsieur Yannick Schaeffler pour la propriété située au 139, route 230 Ouest visant à autoriser l'agrandissement du garage privé isolé à 105,35 m<sup>2</sup>.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-283

---

**ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR LUC BOUCHER EN REGARD DU 326, AVENUE PATRY DANS LE CADRE DU PIIA.**

---

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Luc Boucher pour la propriété située au 326, avenue Patry en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer trois fenêtres en PVC et une porte en aluminium par des modèles similaires;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-24 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Luc Boucher pour la propriété située au 326, avenue Patry.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-284

---

**ANALYSE DU PROJET D’AFFICHAGE DE LA MRC DE KAMOURASKA EN REGARD DU 509, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.**

---

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par la MRC de Kamouraska pour la propriété située au 509, rue Taché en regard d'un projet d'affichage;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'implantation d'un panneau d'interprétation en alupanel de 24 pouces par 24 pouces en façade de l'église;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-24 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet d'affichage tel que présenté par la MRC de Kamouraska pour la propriété située au 509, rue Taché.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-285

**AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 9  
À MARCEL CHAREST ET FILS INC. EN REGARD DU CONTRAT POUR  
LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU  
CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ.**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-314 de ce conseil octroyant le contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté à Marcel Charest et Fils inc. au montant total de 7 228 478,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-411 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 316 535,82 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-451 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 2 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 211 208,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-14 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 3 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 716 317,46 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-36 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 4 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 195 531,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-66 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 5 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 972 406,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-128 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 6 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 643 963,75 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-170 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 7 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 463 830,45 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-244 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 8 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 451 696,55 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 9 émis par Monsieur Carl Charron, architecte de la firme Atelier 5 en date du 21 juin 2024 approuvant le paiement de la demande numéro 9 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 1 042 921,03 \$ incluant les taxes, laquelle inclut un crédit de 4 767,20 \$ lié à l'ordre de changement numéro 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Marcel Charest et Fils inc. d'un montant de 1 042 921,03 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-286

**AUTORISATION DE PAIEMENT À RENÉ SAMSON INC. POUR L'INSTALLATION DE DEUX BORNES DE RECHARGE DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE D'HYDRO-QUÉBEC AU CENTRE SPORTIF.**

---

CONSIDÉRANT les correspondances d'Hydro-Québec confirmant à la Ville l'acceptation du projet d'installation d'une borne double sur l'avenue Martin et de deux bornes double au Centre sportif;

CONSIDÉRANT l'aide financière totale de 53 206,51 \$ accordée à la Ville dans le cadre du Programme 4500 bornes de recharge du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-03-87 de ce conseil octroyant un contrat à René Samson inc. pour l'installation de la borne sur l'avenue Martin;

CONSIDÉRANT les délais serrés exigés par Hydro-Québec pour finaliser l'installation des bornes;

CONSIDÉRANT que l'entreprise René Samson inc. était disponible à la fin du mois de mai pour procéder à l'installation de l'ensemble des bornes;

CONSIDÉRANT la facture 71241 émise par René Samson inc. datée du 31 mai 2024 au montant de 10 342 \$ incluant les taxes pour l'installation de deux bornes de recharge double dans le stationnement du Centre sportif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de procéder au paiement d'un montant de 10 342 \$ incluant les taxes à René Samson inc. pour l'installation des bornes de recharge doubles du Circuit électrique d'Hydro-Québec au Centre sportif.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-287

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA ROUTE MOREAU.**

---

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement du ponceau RTE MOR-06 sur la route Moreau;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût du contrat produite par Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. en date du 27 mai 2024;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution du contrat par invitation à soumissionner et la détermination des fournisseurs à inviter, tel qu'il appert d'une note de service de la directrice générale par intérim datée du 13 juin 2024, le tout conformément à l'article 34 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner transmises auprès de trois entreprises en juin 2024 pour le remplacement d'un ponceau sur la route Moreau;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 27 juin 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 27 juin 2024 d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne), au montant de 58 141,71 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'octroyer le contrat pour le remplacement d'un ponceau sur la route Moreau à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) au montant de 58 141,71 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux conditions prévues au devis et aux documents de soumission;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-288

**REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE (PRABAM) POUR DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 21 juin 2021 du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant à la Ville l'octroi d'une aide financière maximale de 148 325 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour la réalisation de travaux auxdits bâtiments;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a pris connaissance des modalités d'application dudit programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT que les travaux devant être réalisés dans le cadre du PRABAM sont maintenant terminés;

CONSIDÉRANT qu'un formulaire de reddition de comptes en lien avec ces travaux a été approuvé par Madame France Boucher, trésorière en date du 27 juin 2024;

CONSIDÉRANT le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 569 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que :



- le conseil de la Ville de Saint-Pascal approuve les dépenses d'un montant de 180 084,61 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés sur les bâtiments municipaux conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux;
- le dépassement de coûts au montant de 31 759,61 \$ soit payé à même un emprunt au fonds de roulement de la Ville, lequel emprunt sera remboursable sur une période de trois ans.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-289

**MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE ENTENTE D'AUTORISATION DE PASSAGE AVEC FERME SOFIA INC. POUR LE SENTIER DES SEPT-CHUTES.**

---

CONSIDÉRANT que le sentier des Sept-Chutes est une infrastructure favorable à la mise en valeur des espaces verts de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de détenir une autorisation de passage pour permettre la circulation des randonneurs et la réalisation d'aménagements mineurs;

CONSIDÉRANT que le sentier chevauche, notamment, les lots numéros 3 655 195 et 3 655 200 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'entente d'autorisation de passage existant entre la Ville et Monsieur Nelson Bérubé sur lesdits lots;

CONSIDÉRANT l'acquisition des lots numéros 3 655 195 et 3 655 200 du cadastre du Québec par Ferme Sofia inc.;

CONSIDÉRANT le projet d'entente à intervenir avec Ferme Sofia inc. sur ce sujet soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente d'autorisation de passage à intervenir avec Ferme Sofia inc. pour la période du 2 juillet 2024 au 15 mai 2025 et de mandater Madame Solange Morneau, mairesse et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-290

**MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE ENTENTE D'AUTORISATION DE PASSAGE AVEC 9511-2785 QUÉBEC INC. POUR LE SENTIER DES SEPT-CHUTES.**

---

CONSIDÉRANT que le sentier des Sept-Chutes est une infrastructure favorable à la mise en valeur des espaces verts de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de détenir une autorisation de passage pour permettre la circulation des randonneurs et la réalisation d'aménagements mineurs;

CONSIDÉRANT que le sentier chevauche, notamment, les lots numéros 3 655 195 et 3 655 200 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'échéance le 15 juin 2024 de l'autorisation de passage existant entre la Ville et la Ferme Sofia inc. sur cesdits lots;

CONSIDÉRANT que c'est l'entreprise 9511-2785 Québec inc. qui est désormais propriétaire des lots numéros 3 655 195 et 3 655 200 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le projet d'entente à intervenir avec 9511-2785 Québec inc. sur ce sujet soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente d'autorisation de passage à intervenir avec 9511-2785 Québec inc. pour la période du 2 juillet 2024 au 15 mai 2025 et de mandater Madame Solange Morneau, mairesse et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-07-291**

**MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC 9402-0765 QUÉBEC INC. POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2024 AU 31 AOÛT 2025.**

---

CONSIDÉRANT l'échéance de la convention de bail existant entre la Ville et l'entreprise 9402-0765 Québec inc. pour la propriété située au 680, rue Hudon le 31 août 2024;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par l'entreprise 9402-0765 Québec inc. de renouveler le bail de location pour ladite propriété pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis aux membres du conseil pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec 9402-0765 Québec inc. fixant le loyer à 19 122,19 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 pour l'immeuble situé au 680, rue Hudon;
- de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention de bail.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-07-292**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA RÉVISION DES INSTRUMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS PAR LA MRC DE KAMOURASKA.**

---

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a procédé à la révision de son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), lequel est entré en vigueur le 24 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 59 et 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en

vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance, dont notamment le plan d'urbanisme et les règlements de zonage et de lotissement;

CONSIDÉRANT que des municipalités du Kamouraska (Participants), dans une résolution adoptée par leur conseil municipal, ont manifesté leur intention de confier à la MRC de Kamouraska la responsabilité de procéder à la révision complète des instruments d'urbanisme aux fins de se conformer au SADR;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska et les Participants désirent ainsi se prévaloir des dispositions de l'article 569 du Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1) et de l'article 468 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) afin de conclure une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-03-94 de ce conseil autorisant Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente;

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Jean Langelier pour une durée indéterminée et la nomination de Madame Emilie Poulin à titre de directrice générale par intérim;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente intermunicipale relative à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska et d'autoriser Madame Solange Morneau, mairesse et Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-293

---

**ADHÉSION DE LA VILLE AU REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES DE L'UMQ.**

---

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Saint-Pascal souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2024-2029;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2029;
- autorise la directrice générale par intérim, madame Emilie Poulin, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;
- accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter

toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-294

**EMBAUCHE DE MADAME GINETTE THÉRIAULT À TITRE DE  
CONCIERGE POUR DIVERS IMMEUBLES ET LOCAUX DE LA VILLE.**

---

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'entretien ménager de l'hôtel de ville, du Camp Richelieu, de la gare, des locaux de la SAAQ et du bureau d'information touristique;

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat de travail de Madame Ginette Thériault le 31 juillet 2024 pour l'entretien ménager de ces divers locaux;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la disponibilité de Madame Ginette Thériault;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail soumis aux membres du conseil pour l'embauche de Madame Ginette Thériault à titre de concierge;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'embaucher Madame Ginette Thériault à titre de concierge pour la période du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 juillet 2025 selon les modalités prévues au contrat de travail et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-295

**VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU SYMPOSIUM DE  
PEINTURE DU KAMOURASKA.**

---

CONSIDÉRANT la tenue d'une activité café-rencontre le 16 juillet 2024 au Camp Richelieu pour les artistes participant au Symposium de peinture du Kamouraska;

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Ville par le Symposium de peinture du Kamouraska afin de contribuer financièrement à la tenue de l'évènement;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal d'encourager les artistes qui participeront à cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 500 \$ au Symposium de peinture du Kamouraska pour l'attribution de bourses auprès des peintres.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-296

**AUTORISATION DE FERMER L'AVENUE MARTIN DANS LE CADRE DU FESTIVAL BONJOUR LA VISITE.**

---

CONSIDÉRANT la tenue de la 21<sup>e</sup> édition du Festival Bonjour la visite du 1<sup>er</sup> au 4 août 2024;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 11 juin 2024 du comité organisateur du Festival Bonjour la visite;

CONSIDÉRANT la volonté du comité organisateur d'éviter la circulation des automobilistes parmi les spectateurs;

CONSIDÉRANT également la demande d'utiliser le terrain avant de l'hôtel de ville pour présenter le P'tit 14 heures le samedi 3 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement :

- d'autoriser la fermeture de l'avenue Martin, entre la rue Hudon et la sortie est de l'école secondaire Chanoine-Beaudet, à compter du jeudi 1<sup>er</sup> août dès 12 h jusqu'au dimanche soir 4 août 2024 à minuit, conditionnellement à la mise en place d'une signalisation adéquate;
- d'autoriser l'utilisation du terrain avant de l'hôtel de ville pour la tenue du P'tit 14 heures le samedi 3 août 2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-297

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU COUP D'ENVOI DU FESTIVAL ARCHIPEL LE 12 JUILLET 2024 À KAMOURASKA.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance du Centre d'art de Kamouraska invitant la Ville à assister au coup d'envoi du Festival Archipel qui se tiendra le 12 juillet 2024 chez Côté Est à Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de désigner Mesdames Solange Morneau, mairesse et Céline Langlais, conseillère pour représenter la Ville au coup d'envoi du Festival Archipel qui se tiendra le 12 juillet 2024 à Kamouraska et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-07-298

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU COCKTAIL DÎNATOIRE DU SYMPOSIUM DE PEINTURE LE 19 JUILLET 2024 À KAMOURASKA.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance du Symposium de peinture invitant la Ville à participer à un cocktail dînatoire qui se tiendra le 19 juillet 2024 à la salle communautaire de Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais, conseillère et Monsieur Rémi Pelletier, conseiller pour représenter la Ville au cocktail dînatoire du Symposium de peinture qui se tiendra le 19 juillet 2024 à Kamouraska et d'autoriser le paiement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-07-299 PÉRIODE DE QUESTIONS.**

---

Aucune question.

**2024-07-300 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

---

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 34.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**Signature du procès-verbal**

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière